

Ecole maternelle « Hélène Boucher »
Rue Louis Phélypeaux
78760 Jouars Pontchartrain
Tél et fax : 01 34 89 49 17

Ecole maternelle « Jacques Prévert »
1 rue de la Cimballe
78760 Jouars Pontchartrain
Tél et fax : 01 34 89 79 92

Procès-verbal du conseil des écoles maternelles « Hélène Boucher » et élémentaire « Jacques Prévert » de Jouars Pontchartrain du 21 janvier 2014

Étaient présents :

Madame Abitbol, Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Gal, DDEN

M. Caradec maître E du RASED

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle AAPE : Mmes Khorn Metayer, Pilatre

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle FCPE : M. Paindavoine, Mmes Périgault

Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire AAPE : Mmes: Le Guillou, Carrere-Debat, Ben Letaïef, Merlet, Richard, Metayer, Godin/Dreher, Espargiliere, Roncolato

Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire FCPE : Mmes : Andrieu, Bonnafoux, Mouilleau, Vaillant, Mizrahi

Les directrices des écoles : Mmes Hatton et Deveix (présidentes de séance).

Les enseignantes de la maternelle : Mmes Alamarguy, Flajolet, Lannoy, Noussan, Romain, Vincent

Les enseignants de l'élémentaire : Mmes : Bayet, Beaufiles, Bernoville, Ferret, Fourrè, Henry, Lapchin, Lebrun, Lecomte, Pérot, Vermont et MM. Héliot, Terrade, Weiss.

Personnes excusées : Madame Roquelle (maire de Jouars-Pontchartrain), Madame Ezavin (adjointe au maire, chargée des affaires scolaires), Mmes Groussard (enseignante élémentaire), Courvoisier (parent AAPE), M. Dubois (enseignant élémentaire)

Ordre du jour:

- **Exposé de la position de la municipalité au sujet des rythmes scolaires**
- **Conséquences pour l'organisation de la rentrée 2014**
- **Remise à Mme Abitbol des propositions d'organisation des rythmes scolaires**

Déroulement du conseil

- **Exposé de la position de la municipalité au sujet des rythmes scolaires :**

Rappel par les directrices, d'un courrier du 20/12/2013 de Mme Roquelle, maire de Jouars Pontchartrain, adressé à M. Coignard, Directeur académique des Yvelines et dont les directrices des écoles, les représentants de parents d'élève et Mme Abitbol ont eu une copie, dans lequel Mme Roquelle déclarait, alors, ne pas être en mesure de mettre en œuvre la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Cette annonce a amené les directrices d'école à organiser un conseil d'école extraordinaire. Le conseil d'école est l'instance permettant d'écouter les propositions et de comprendre les dynamiques de chacun.

Mme Roquelle, ne pouvant être présente, a préparé un courrier qui a été distribué aux membres du conseil d'école qui peuvent ainsi prendre connaissance de l'évolution des positions du maire et de son argumentaire.

- **Conséquences pour l'organisation de la rentrée 2014**

Mme Abitbol rappelle que le décret doit s'appliquer à la rentrée de septembre 2014 sur la base de 9 demi-journées d'enseignement scolaire soit 4 jours et demi et que la 9^{ème} demi-journée est fixée le mercredi matin (le samedi est dérogatoire et la demande de dérogation doit être adressée au Directeur académique). Dans le cas où le maire ne se positionne pas, le DASEN a compétence pour arrêter les jours et les horaires de l'organisation du temps scolaire. L'inspectrice nous informe également que, dans la circonscription de Beynes, la très grande majorité des communes a réfléchi à une nouvelle organisation du temps scolaire.

Le temps d'enseignement dans la journée est réduit (5h30 maximum pour les journées entières et 3h30 maximum pour la demi-journée). Le temps de classe hebdomadaire reste à 24h00. Les maires n'ont pas l'obligation d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires.

- **Remise à Mme Abitbol des propositions d'organisation des rythmes scolaires**

Les représentants de l'AAPE rendent compte de la synthèse des réponses à un questionnaire, élaboré en commun par les 2 associations, qu'ils ont distribué aux parents d'élèves le Lundi 13 janvier 2014 à la sortie de l'école ou envoyé par mail. Dans un délai assez court de 4 jours, 155 familles sur 370 environ ont répondu sur les 2 écoles. 57% des parents de maternelle, ayant répondu, sont favorables à ce que les TAP soient placés l'après-midi après la classe.

77% des parents d'élémentaire, ayant répondu, sont favorables à ce que les TAP soient placés l'après-midi après la classe. 80% des parents des 2 écoles, ayant répondu, contestent le choix du samedi comme 9^{ème} demi-journée. Les fédérations sont en désaccord sur l'interprétation de certaines réponses et ne présentent pas de proposition commune pour une organisation de la journée.

L'AAPE a fait une proposition concernant les TAP, avec un positionnement en fin d'après-midi, pour reprendre le souhait de la majorité des parents, la FCPE penche en faveur de la pause méridienne.

L'AAPE fait remarquer que les TAP pendant la pause méridienne ne doivent pas priver les enfants d'un "temps libre" où les amis qui ne sont pas dans la même classe peuvent se rencontrer.

La préférence des parents des 2 fédérations va pour le mercredi travaillé.

Quelques arguments « contre » le choix du samedi travaillé : L'école le samedi défavorise les enfants de parents séparés.

Les parents souhaitent préserver leur temps familial, le même rythme que les élèves au collège pour les fratries. Isolement de Jouars-Pontchartrain pour les enfants ayant des activités sur d'autres communes, les enfants qui vont au centre le mercredi n'auront qu'un jour de repos, le dimanche. Le risque d'absentéisme à l'école semble plus important le samedi.

Mme Deveix expose la proposition d'emploi du temps émanant du « conseil des enseignants » de **la maternelle** :

	Lundi, mardi, jeudi, et vendredi	Mercredi/samedi
7h30/8h35	Périscolaire	Périscolaire (si mercredi)
8h45/11h45	Enseignement (Ouverture des portes 10 min avant)	Enseignement
11h45/13h30	Pause méridienne	Pause méridienne (si mercredi)
13h30/15h45	Enseignement (Ouverture des portes 10 min avant)	Périscolaire (si mercredi)
15h45/16h30	TAP (facultatif)	
16h30/19h00	Périscolaire	

La position des TAP l'après-midi après la classe permet aux parents, en ayant la possibilité, de venir chercher leur enfant à 15h45, réduisant ainsi son temps de présence à l'école et rend possible la participation aux TAP des élèves de petites sections qui font la sieste après la pause méridienne.

A quelques corrections près, concernant des ajustements d'horaire, cet emploi du temps a été présenté, lors de la réunion en mairie le 12/11/2013, à l'équipe municipale et aux parents d'élèves.

Bien que la réforme prévoit la 9^{ème} demi-journée le mercredi matin, Mme Deveix exprime la préférence de son équipe enseignante de maternelle pour une fréquentation le samedi matin tout en admettant que la fréquentation des enfants serait sûrement réduite néanmoins ce choix permettrait des projets d'échanges entre maternelle et élémentaire et donnerait la possibilité de travail en petits groupes. De plus, l'interruption des apprentissages le week-end serait moins longue.

Mme Hatton présente l'emploi du temps suivant élaboré avec son équipe d'enseignants **en élémentaire** :

	Lundi, mardi, jeudi, et vendredi	samedi
7h30/8h35	Périscolaire	
8h45/11h45	Enseignement (Ouverture des portes 10 min avant)	Enseignement
11h45/14h15	Pause méridienne + TAP (facultatif) + APC	
14h15/16h30	Enseignement (Ouverture des portes 10 min avant)	
16h30/19h00	Périscolaire	

Les élèves ont donc une journée de classe réduite d'un ¼ d'heure.

Mme Hatton fait lecture, au nom de l'équipe éducative, de quelques arguments basés sur le témoignage d'enseignants ayant vécu l'expérience du travail le samedi, tout en sachant que les enseignants ne sont pas décisionnaires et que le samedi est dérogatoire :

Argumentaire en faveur du samedi matin travaillé :

Les enseignants se positionnent dans le seul but de permettre à chaque enfant de réussir au mieux de ses potentialités.

Travailler le samedi matin a été une expérience bien vécue par les enseignants, les enfants et les parents.

Le samedi matin offrait une tranquille disposition au travail, un rapport apaisé aux savoirs et aux apprentissages.

C'était et c'est le cadre parfait pour une autre approche des notions, pour mettre en place d'autres voies, pour tenter par d'autres biais, partant de ce qui n'avait pas marché les autres jours d'accéder à la compétence, pour « différencier », pour fonctionner en petits groupes, en ateliers, pour reprendre de la semaine écoulée les difficultés de chacun et tenter d'y trouver cette fois le remède idoine.

La mémorisation est facilitée par le travail du samedi matin qui évite la coupure trop longue de deux jours et permet aux enseignants, soit une révision du travail de la semaine, soit une consolidation par ateliers de remédiation, en profitant d'une meilleure écoute et attention des élèves.

Fixer les apprentissages est une difficulté pour beaucoup : permettre d'améliorer ce point aura donc un effet direct sur la réussite scolaire de tous, spécialement des plus en difficulté.

Pour pallier une baisse éventuelle de l'assiduité scolaire en maternelle le samedi matin, des décloisonnements pourraient être mis en place avec les enseignants de l'élémentaire en montant des projets communs (spectacles, carnaval, lecture).

Avec le samedi matin travaillé, l'école est plus ouverte aux parents, aux relations cordiales, aux rendez-vous. La possibilité pour les parents d'accompagner leurs enfants à l'école le matin à 8h45 et de venir les chercher est un plus affectif et psychologique pour les enfants et permet à l'école et aux parents de se rapprocher ce qui ne sera pas le cas le mercredi car beaucoup d'enfants iront au centre aéré. Les parents plus disponibles peuvent s'investir davantage dans la vie de l'école et proposer une aide encadrée.

Les parents doutent de la possibilité de dialoguer avec les enseignants le samedi à cause des modalités actuelles d'entrée et de sortie dans les deux écoles, cela leur semble difficile (trop de parents aux grilles en élémentaire, impossibilité de rentrer dans l'école en maternelle).

Lorsque les parents ne sont pas disponibles le mercredi, des activités sont souvent proposées aux jeunes, dans des clubs ou au centre de loisirs... Le mercredi est mieux organisé que le samedi pour les enfants. Cela permet de prolonger l'encadrement de l'école. Ainsi, il n'y a pas de rupture fondamentale entre le temps scolaire et le temps extra-scolaire. Lorsque peu d'activités sont organisées pour les jeunes le week-end, plus celui-ci est prolongé, plus c'est pénalisant pour les enfants de milieu défavorisé.

A Jouars-Pontchartrain, il existe un tissu associatif varié et important (foyer et conservatoire). Les mercredis matins travaillés entraîneraient sur ces structures des effets négatifs.

Par expérience, de nombreux enseignants, qui ont connu l'école le mercredi, témoignent de la fatigue des élèves en fin de semaine et de leur difficulté de concentration. Ce à quoi madame Abitbol fait observer que l'expérience menée à Vélizy contrebalance ces propos.

Madame l'inspectrice rappelle que le côté dérogatoire de la réforme est accessoire. Ce conseil d'école visait à présenter les propositions des représentants des parents d'élèves et des enseignants qui seront adressées à Mme Le Maire. Mme Abitbol fait remarquer que le mode de vie des parents a changé : une grande partie de la journée est passée au travail. Les familles souhaitent préserver un week-end complet. Cette demande s'exprime au niveau national.

De plus, la réforme vise à dédensifier la journée scolaire des enfants.

La mise en place des TAP doit tenir compte des rythmes, des besoins et des intérêts des enfants. Leurs demandes sont souvent extrêmement simples. Leur semaine est dense, il faut tenir compte de ce paramètre.

Un parent d'élève émet l'avis que si les TAP se déroulent pendant la pause méridienne, allongeant ainsi la coupure de milieu de journée, les élèves risquent d'être démobilisés pour reprendre les apprentissages.

Les parents remarquent que pour les élèves externes le choix de placer les TAP soit pendant la pause méridienne en élémentaire ou après pour la maternelle oblige les parents qui ont des enfants dans les 2 écoles à faire des allers retours. Cette organisation semble compliquée pour les élèves externes désirant participer aux TAP.

Réponse : Combien de familles sont dans ce cas sachant que 90% des élèves sont demi-pensionnaires ? C'est un choix à faire car la participation aux TAP n'est pas obligatoire.

Mme Abitbol souligne que la mise en place définitive et de façon aboutie de cette réforme sera longue et que les acteurs doivent faire preuve d'humilité, de tolérance, de dialogue et de capacité d'écoute dans l'intérêt des enfants.

Il peut être envisagé la mise en place d'un comité de suivi de la réforme pour réajuster, si nécessaire, certains points contreproductifs et améliorer la prise en compte des rythmes des enfants à l'école.

Un membre de l'équipe éducative demande s'il est possible de lire l'argumentaire de Mme Roquelle. Il lui est répondu qu'il ne serait pas éthique de discuter les propositions d'un membre en son absence.

Autre question : Peut-on voter sur la proposition de la mairie ? Mme Abitbol rappelle que ce conseil d'école s'inscrit dans le but d'échanger, d'exposer ses points de vue et de faire des propositions. Le procès-verbal avec les propositions de chacun sera envoyé à Mme Le Maire afin que soit continuée la concertation.

Calendrier rappelé par Mme ABITBOL :

→ Le 31 janvier 2014 : les maires doivent déposer leur jour et heures choisis ;

→ En cas de choix du samedi, il faudra prévoir une dérogation et la rédaction d'un PEDT.

Mmes Deveix et Hatton remercient les membres du Conseil de leur participation.

Secrétaires de séance : Mmes Lannoy et Lebrun

Mmes Deveix et Hatton Directrices